

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

Rue Bapaume – démolition d'un transformateur

Le Maire de la Ville de LYS-lez-LANNOY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

Vu la Déclaration d'Intention de Commencement de travaux formulée le 21 Avril 2015 par SATTAM Z.I n°2 Prouvy Rouvignies CD 70 – BR 900 Valenciennes 59390 CEDEX, et réceptionnée en nos bureaux le 21 Avril 2015 ,

Considérant que des travaux de «Démolition d'un transformateur » vont être réalisés, rue de Bapaume à Lys Lez Lannoy par SATTAM (59309) Valenciennes

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents rue de Bapaume à Lys Lez Lannoy,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit rue de Bapaume à Lys Lez Lannoy au droit du chantier et côté opposé sur toute la longueur du chantier à partir du :

27 Avril 2015 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Durant les travaux la rue de Bapaume sera Barrée à la circulation . sauf aux véhicules de secours et de police .

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée par SATTAM.

Article 4 : Toute infraction aux prescriptions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 6 : Ampliation sera adressée à : SATTAM à VALENCIENNES (59309), le pétitionnaire,

Le Directeur Général des Services, le Chef de service de la Police Municipale, le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie ainsi que le destinataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise et copie affichée en Mairie.

Fait à LYS-LEZ-LANNOY, le **22 Avril 2015**

Gaëtan Jeanne- le Maire

